

CONTRAT DEPARTEMENTAL LECTURE 2025 - 2027

**DRAC Nouvelle-Aquitaine
Département de la Haute-Vienne**

CONTRAT DEPARTEMENTAL LECTURE ITINERANCE 2025-2027

ENTRE :

- L'ETAT – Ministère de la Culture

Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle-Aquitaine
 54, rue Magendie
 33074 BORDEAUX
 représentée par Mme Maylis DESCAZEAUX, Directrice

ET :

- LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE,

Collectivité territoriale ayant son siège au 11 rue François Chénieux – CS 83112 – 87031 LIMOGES CEDEX 1, représenté par le Président du Conseil départemental, Monsieur Jean-Claude LEBLOIS, habilité par la délibération de l'Assemblée départementale en date du jeudi 10 avril 2025,

Ci-après dénommé « le Département »

- vu le code général des collectivités territoriales ;
- vu le code du patrimoine et notamment son livre III ;
- vu la délibération de l'Assemblée départementale du 16 octobre 2018 relative au Plan de développement de la lecture publique ;
- vu la délibération de l'Assemblée départementale du 16 décembre 2021 relative aux orientations de la Bibliothèque départementale de la Haute-Vienne ;
- vu la délibération de l'Assemblée départementale du 15 février 2024 relative au bilan 2023 et aux orientations 2024 de la Bibliothèque départementale de la Haute-Vienne ;
- vu le Contrat départemental lecture itinérance 2022-2024 ;

PREAMBULE :

Le dispositif Contrat départemental lecture (CDL) est destiné à renforcer les réseaux de lecture publique, dans une logique d'action culturelle de proximité au plus près des besoins. Il s'adresse aux Départements et s'appuie sur les Bibliothèques départementales (BD). Il cible prioritairement les territoires ruraux et toutes les zones enclavées, où il est essentiel de faire venir la culture et l'ingénierie de la BD au plus près des petites bibliothèques et des habitants pour garantir un égal accès à la culture sur l'ensemble du territoire.

L'environnement des BD et les politiques publiques dans le cadre desquelles s'inscrivent leurs missions ont fortement évolué ces dernières années. Ces évolutions ont été prises en compte par la Bibliothèque départementale de la Haute-Vienne (BDHV) à travers les actions réalisées pour la mise en œuvre du Plan départemental de développement de la lecture publique (PDLP) actualisé en 2018¹, les axes prioritaires du premier Contrat départemental lecture itinérance 2022-2024 (CDLI) signé avec la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Nouvelle-Aquitaine pour la période 2022-2024 et dans le règlement départemental de soutien au réseau de la lecture publique de la Haute-Vienne adopté par le Conseil départemental le 15 février 2024².

Lors de cette même Assemblée, il a été décidé d'engager la conclusion avec l'Etat d'un nouveau CDL pour la période 2025-2027.

¹ PDLP du Département de la Haute-Vienne en annexe

² <https://bibliotheques-haute-vienne.fr/espace-lecteur/les-bibliotheques/la-bibliotheque-departementale-de-la-haute-vienne>

La lecture publique en Haute-Vienne en image et en chiffres

Bassins de vie et implantation des bibliothèques classées par typologie en Haute-Vienne
(A : vert à E : rouge * - Données SCRIB 2023)



* Critères rapportés à la population et retenus dans les statistiques nationales par le Ministère de la Culture : dépenses documentaires, nombre d'actions, accès internet, diversité de l'offre, horaires d'ouverture, surface, personnel qualifié, emprunteurs actifs, nombre de prêts.

LA LECTURE PUBLIQUE EN HAUTE-VIENNE

CHIFFRES CLES 2023

300 590
documents proposés
par la BDHV

468 307 €
BUDGET
D'ACQUISITION GLOBAL
des bibliothèques

19 821 m²

Surface totale des bibliothèques

 120 tournées navette | 91 376 documents transportés

 **13 800**
DOCUMENTS
ACQUIS

200 171 €
pour l'achat de documents
tous supports confondus par la BDHV

 **55 668 €**
CONSACRES A L'ACTION
CULTURELLE PAR LA BDHV

 **24,5 journées**
de formation
au bénéfice de 320 stagiaires

Acquisition de
ressources numériques
30 000 €

 **28 282**
Nombre
d'emprunteurs actifs

855 515
prêts réalisés dans les
bibliothèques

31 % des
emprunteurs
ont entre 0 et
14 ans

 **144 SALARIES**
dans les bibliothèques du
département

 **14h30 ...**
Moyenne horaire
d'ouverture hebdomadaire

 **132**
postes informatiques
avec accès internet

 **110**
bibliothèques

213 412
habitants desservis

 **260**
expositions, conférences,
rencontres,
lectures, concerts et
projections

 **120 819 €**
CONSACRES A L'ACTION
CULTURELLE

 **139 BENEVOLES**
dans les bibliothèques du département

Synthèse réalisée par la BDHV à partir des rapports NEOSCRIB 2024

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{er} : Les objectifs

Trois axes prioritaires structurent le CDL :

- 1 - renforcer la visibilité de la BDHV, ses missions et ressources ;
- 2 - soutenir les actions de médiation culturelle en bibliothèque comme leviers de la structuration du territoire, des liens sociaux et de lutte contre les discriminations et pour l'égalité femmes-hommes ;
- 3 - accompagner le développement des compétences des professionnels et des bénévoles des bibliothèques.

Sur ces bases, il s'agit de mettre en œuvre, avec le soutien de l'Etat, les actions suivantes :

1 – Renforcer la visibilité de la BDHV, ses missions et ressources

1.1 Contribuer à un diagnostic approfondi du territoire en matière de lecture publique et des services de la Bibliothèque départementale pour élaborer le projet de la « BDHV de demain »

Par délibération des 20 octobre 2022 et 2 février 2023, l'Assemblée départementale a pris acte des constats issus d'un état des lieux du PDLP, ainsi que des premières pistes de travail esquissées pour le projet de « BDHV de demain ». Elle a donné son accord à la réalisation d'une mission complémentaire d'Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour finaliser le projet, incluant la mise en œuvre d'actions et de partenariats nouveaux, ainsi que la création d'une cité du conte et de l'imaginaire et son articulation avec les missions « traditionnelles » du service.

La rédaction du cahier des charges de cette mission a fait l'objet d'un travail collaboratif entre divers services départementaux en intégrant des dimensions juridiques et techniques complexes liées à une réflexion plus large sur une nouvelle localisation du bâtiment actuel de la BDHV à Nieul dans l'ex-bâtiment du Centre départemental de l'enfance et de la famille (CDEF) qui serait réaffecté à cet effet et une mutualisation de ces locaux avec la bibliothèque intercommunale Georges-Emmanuel Clancier gérée par la Communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature (ELAN), située à proximité.

Cette étude de diagnostic et de faisabilité doit faire l'objet d'une consultation au titre d'un marché de prestations intellectuelles. A terme, il s'agira d'identifier sur ces bases les grands axes d'un projet pluriannuel de développement de la lecture publique et leur déclinaison en actions.

1.2 Valoriser les actions et ressources de la BDHV à l'occasion des 40 ans de son existence en tant que service public territorial

En 2025, la BDHV atteindra ses 40 ans en tant que service territorial issu des lois de décentralisation de 1982/83 et du transfert des Bibliothèques centrales de prêt (BCP) au Conseil général consacré juridiquement le 1^{er} janvier 1986. Cette étape symbolique sera l'occasion de promouvoir ses métiers, ses actions et les services qu'elles proposent aux bibliothèques publiques du Département et aux Haut-Viennois.

Plusieurs actions seront envisagées à ce titre :

- création d'un recueil d'une sélection de 100 chroniques écrites et publiées par les bibliothécaires de la BDHV ;
- réalisation d'une expo photo rétrospective à partir des photographies de Roger Vulliez prises en 1994, réunies sous le titre « Bibliothèques en Haute-Vienne - 40 ans de lecture en milieu rural » ;
- communications via le portail « *Bibliothèques-haute-vienne.fr* » ;
- mise en place d'un partenariat avec l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) de Limoges et son service de documentation.

1.3 Favoriser les liens transversaux avec d'autres politiques départementales

Les actions développées au titre des missions de la BDHV seront déclinées de façon à faire écho aux autres politiques départementales et plus particulièrement celles relatives à la petite enfance et à la parentalité, aux personnes en situation de handicap, aux séniors, à l'insertion, à l'éducation et aux collèges.

Par ailleurs, les réflexions et orientations prises autour de la transition écologique seront intégrées aux actions menées par la BDHV : recyclage des documents, bilan de la réduction de la plastification des ouvrages, optimisation des impacts environnementaux des actions culturelles, formation des personnels...

2 - Affirmer les actions de médiation culturelle comme leviers de la structuration du territoire, des liens sociaux et de lutte contre les discriminations et pour l'égalité femmes-hommes

2.1 Consolider le partenariat avec les bibliothèques du territoire pour soutenir une offre culturelle diversifiée et de proximité

Le festival « Au bout du Conte... » est une manifestation annuelle portée par le Département dont l'organisation est pilotée par la BDHV depuis 2020. Ce festival s'inscrit dans le cadre des politiques culturelles de la collectivité. Ses objectifs sont les suivants :

- promouvoir le conte comme art du récit intergénérationnel ;
- offrir la possibilité aux Haut-viennois, particulièrement ceux qui habitent en zone rurale, d'accéder à la culture ;
- soutenir et valoriser les acteurs de la culture et du spectacle ;
- encourager les partenariats avec les Communes et Communautés de communes pour l'accueil d'un ou plusieurs conteurs au sein de leurs bibliothèques afin de partager un moment de culture et de convivialité.

Dans le cadre de cette manifestation, les liens entre les bibliothèques et les collégiens, le jeune public (0/3 ans) feront l'objet d'une attention particulière.

Le Mois du film documentaire

Le Mois du film documentaire est une manifestation nationale créée en 2000, à l'initiative du Ministère de la culture et de la communication et de l'association « Images en bibliothèques », dont le but est de faire connaître, de valoriser et de diffuser le film documentaire de création. Cette manifestation qui réunit des centaines de lieux culturels dont les bibliothèques se déroule chaque année au mois de novembre. Les projections, visant à faire découvrir au plus grand nombre la richesse du cinéma documentaire, sont gratuites et ouvertes à tous.

Depuis 2022, la BDHV a accompagné des bibliothèques du réseau dans l'organisation de projections au-delà de celle traditionnellement réalisée à Limoges par le Département. Le succès de ces séances et rencontres avec les réalisateurs ou producteurs via un partenariat avec l'Agence livre, cinéma et audiovisuel en Nouvelle-Aquitaine (ALCA) et l'Association Brive-Média culture – Les Yeux Verts doit pouvoir s'inscrire dans la durée.

Les enjeux prioritaires de cette action visent :

- le développement de l'action culturelle dans les territoires et auprès des adolescents (actions concertées bibliothèques/collèges de Haute-Vienne) ;
- le positionnement des bibliothèques au cœur de l'organisation d'événements culturels sur le département en affirmant leur rôle comme lieu déterminant de découverte, d'échange et de savoirs ;
- l'accessibilité de tous les publics à des productions culturelles peu diffusées en milieu rural ;
- le soutien à des rencontres avec des réalisateurs et leurs créations ;
- la mise en valeur des films documentaires présents dans les collections de la BDHV.

« Jeunes en librairie »

Ce dispositif est coordonné conjointement par la DRAC, le Rectorat et la Région Nouvelle-Aquitaine ainsi que les Départements concernés. Il vise à :

- engager sur une année scolaire entière les élèves dans un projet autour du livre pour les amener à développer leur esprit critique et à produire différentes réalisations en lien avec la thématique ;
- leur faire découvrir la chaîne du livre ;
- les familiariser avec la fréquentation des librairies labellisées « librairies indépendantes ».

Initié depuis 2021 pour les collégiens de Haute-Vienne, l'objectif est de poursuivre cette action afin de favoriser la venue des adolescents en bibliothèque.

2.2 Accompagner les bibliothèques de Haute-Vienne sur des actions de médiation culturelle destinée aux publics en difficulté d'accès à la lecture

Lire ensemble avec les tout-petits

En 2019, Sophie Marinopoulos (psychologue, psychanalyste et spécialiste de l'enfance et de la famille) remettait au Ministre de la Culture, un rapport sur l'impact du livre et de la lecture dans le développement de l'enfant dans le lien à son parent. Quelques mois plus tôt, l'OMS (Organisation mondiale de la santé) déconseillait les écrans aux enfants jusqu'à 4 ans et recommandait la lecture d'histoires. Mais les parents ne le savent pas forcément, manquent de temps, peuvent eux-mêmes être en difficulté avec l'écrit, ne pas savoir comment s'y prendre.

Le prix départemental jeunesse « Je lis, j'élis » qui jusqu'alors ne vise les enfants qu'à partir de la grande section de maternelle sera le cadre d'une évolution afin d'intégrer un nouveau volet visant le soutien à la parentalité en faveur de la lecture pour les 0/3 ans, les liens entre bibliothèques, protection maternelle et infantile (PMI), structures d'accueil de la petite enfance, la formation des professionnels et des bénévoles des bibliothèques.

Contribuer à la réduction de l'illettrisme

4% de la population âgée de 18 à 64 ans, soit 1 400 000 personnes sont en situation d'illettrisme en France selon l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI). Celles-ci ne maîtrisent pas la lecture, l'écriture le calcul, le numérique dans des situations simples de la vie courante après avoir été scolarisées en français. La loi 2021-1717 du 21/12/2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique donne pour mission aux

bibliothèques des collectivités locales de contribuer à la réduction de l'illettrisme et de l'illectronisme.

Des sessions de sensibilisation et d'information des professionnels et des bénévoles des bibliothèques en partenariat avec les acteurs locaux qui agissent dans le champ de la lutte et de la prévention de l'illettrisme seront développées.

La création d'un outil « Lire autrement » destiné aux publics adultes sera réalisée en vue de sa mise à disposition auprès des bibliothèques du réseau.

Favoriser l'accessibilité de tous en bibliothèque : « Bibliothèques amicales pour l'autisme »

Depuis 2022, un collectif associatif, créé à Limoges, a impulsé la démarche du réseau des Villes amicales pour l'autisme. Plusieurs Communes de Haute-Vienne sont adhérentes à ce réseau et des bibliothèques commencent à mettre en place des actions facilitant l'insertion des personnes autistes dans leurs structures et activités.

Des actions d'information et des partenariats seront imaginés pour soutenir ces initiatives, les développer, faciliter l'accès de ces personnes et l'exercice de leurs droits culturels. Des opérations transverses avec d'autres manifestations culturelles : festival Au Bout du Conte, Lire ensemble avec les tout petits, promotion des ressources numériques du Portail Bibliothèques-haute-vienne.fr par exemple seront menées.

2.3 Mettre en lumière de nouveaux supports d'accès à la culture pour renforcer l'attractivité des bibliothèques de la Haute-Vienne

Des outils pour conquérir les seniors

Selon les études menées au niveau national, les seniors fréquentent peu les bibliothèques au regard du temps libre dont ils disposent. C'est un public avec des profils très divers, qui prend une place de plus en plus importante dans la population en termes démographique, social et économique. En 2021, l'INSEE recense en Haute-Vienne 19,9 % de 60/74 ans et 12,3 % de 75 ans et plus. A l'exclusion de la tranche d'âge 20/24 ans (des étudiants en majorité), ces personnes vivent seules dans 50 % des cas. Il s'agit donc pour les bibliothèques de Haute-Vienne, au regard de ces données et de leur rôle social, de rester attentives à leurs besoins et attentes mais aussi d'être innovantes dans leurs actions.

Afin de décliner les pistes de travail explorées lors du colloque organisé en 2024 par la BDHV « Séniors en bibliothèque », le développement d'outils plus diversifiés (musique, image, réalité virtuelle, numérique, lecture à voix haute...) et d'ateliers pour la mise en place d'animations dédiés à ce public seront envisagés.

De la musique et encore de la musique

Depuis quelques années, la BDHV constate que les collections de CD musicaux sont de moins en moins plébiscitées dans les réservations des bibliothèques du réseau. De façon plus générale, les pratiques d'écoute musicale ont fortement évolué. Pour autant, cet art ou ce loisir selon la pratique de chacun reste un élément essentiel de la diversité des moyens d'accès à la culture proposé en bibliothèque.

L'exploration d'autres formes de médiation : concert pédagogique ado, prêts d'instruments de musique, séances de Slam à voix haute, café musical ou ciné karaoké ... sera engagée par la BDHV et proposée aux professionnels et bénévoles des bibliothèques.

L'art pour tous en bibliothèque

Intégrer l'art dans une bibliothèque sous des formes variées et accessibles est à la fois un enjeu et une prescription du législateur. Une réflexion sera conduite en vue d'imaginer les liens possibles entre le portail *Bibliothèques-haute-vienne.fr*, les bibliothèques du réseau et le FRAC-Artothèque Nouvelle-Aquitaine dont le site Charles-Michels à Limoges devrait ouvrir fin 2024. Des actions de communication et de valorisation de cette nouvelle offre seront imaginées en lien avec les fonds ou outils déjà existants sur le territoire (Musée d'art contemporain de Rochechouart ou Micro-folies par exemple). L'enrichissement des collections complétera ces pistes de travail.

3 - Accompagner le développement des compétences des professionnels et des bénévoles des bibliothèques

L'article L.330-2 du code du patrimoine consacre la contribution des bibliothèques départementales à la formation des agents et des collaborateurs occasionnels des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements. Le référentiel national des compétences des bibliothèques territoriales co-construit avec tous les acteurs du champ de la formation des professionnels et bénévoles des bibliothèques constitue un socle pour bâtir des programmes de formation en vue développer les compétences des équipes. Enfin, le règlement départemental de soutien au réseau de la lecture publique de la Haute-Vienne, adopté en février 2024, formalise les engagements du Département, des Communes et de leurs groupements en la matière.

Concrètement, chaque année, la BDHV participe à une réunion de mise en commun des besoins en formation au niveau du territoire avec des représentants de la DRAC, de l'antenne du CNFPT de Limoges, des bibliothèques départementales de Corrèze, Creuse et Dordogne ainsi que du Centre régional de formation aux carrières des bibliothèques – Média Centre-Ouest. Elle organise entre 25 et plus de 30 journées de formation par an et participe à la formation initiale des auxiliaires de bibliothèques conduite par l'ABF-Limousin.

Les thématiques qui seront examinées prioritairement au titre du développement de nouveaux savoirs et savoir-faire dans le cadre du CDL seront les suivantes :

3.1 Favoriser les échanges, les modes de travail collaboratif et soutenir les réseaux de coopération

- poursuivre la maîtrise des outils de diagnostic et d'ingénierie des référents de territoire en bibliothèque départementale ;
- inventer, rénover sa politique documentaire mutualisée ;
- pratiquer de nouvelles formes d'ententes en ruralité au-delà de la notion de réseau pour encourager la venue en bibliothèque ;
- promouvoir le bénévolat en bibliothèque (rencontre des bénévoles en bibliothèque) ;
- écrire, argumenter, présenter ses projets structurants (schéma de développement, projet scientifique, projet de service).

3.2 Réinterroger la notion de médiation en bibliothèque

- découvrir et pratiquer les techniques du « merchandising » en bibliothèque ;
- aménager, ré-aménager sa bibliothèque ;
- s'initier aux jeux de rôles comme nouvel outil d'animation en bibliothèque ;
- développer l'éducation aux médias et à l'information en particulier à destination des séniors ;
- intégrer les enjeux de la transition écologique dans ses actions.

ARTICLE 2 : Les moyens de mise en œuvre

Les parties s'engagent conjointement à :

- assurer la mise en œuvre du plan d'actions du CDL qui fera l'objet d'un bilan annuel ;
- apporter les crédits afférents sous réserve de leur inscription annuelle au budget par l'Assemblée départementale et en loi de finances pour l'Etat, sur la base des montants prévisionnels dont la répartition est donnée à titre indicatif en annexe. Il pourra également être fait appel aux crédits d'investissement du concours particulier des bibliothèques inscrit au sein de la DGD ainsi qu'aux autres programmes d'actions relevant notamment du Ministère de la culture ;
- participer aux différents comités avec l'ensemble des partenaires.

Le Département s'engage à :

- mobiliser le personnel de la BDHV pour la mise en œuvre du plan d'actions annuel du CDL ;
- associer les partenaires du territoire susceptibles d'intervenir ou d'apporter leur expertise dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions ;
- organiser les différentes réunions ;
- réaliser l'évaluation et le bilan des actions.

L'Etat s'engage à :

- apporter ses conseils techniques et son expertise au Département et aux partenaires des actions retenues au présent contrat ;
- assurer le versement d'une subvention annuelle sur la durée du contrat, sous réserve de disponibilité des crédits en loi de finances.

ARTICLE 3 : Gouvernance et coordination

Un comité de pilotage est mis en place sur la durée du contrat. Cette instance de concertation est composée :

- pour l'Etat : de la Directrice régionale des affaires culturelles ou de son représentant et de la Conseillère pour le livre et la lecture ;
- pour le Département : du Vice-Président en charge de la culture et de la citoyenneté ou de son représentant, du Directeur général des services ou de son représentant, de la Directrice culture, de la Directrice et des chefs de service de la BDHV.

Il se réunit au moins une fois par an pour analyser le bilan de l'année écoulée et valider les actions programmées pour l'année à venir.

En concertation préalable avec la conseillère pour le livre et la lecture, des personnes qualifiées pourront être invitées à participer aux réunions du comité de pilotage au titre de leur expertise dans leur domaine de compétence.

La Directrice de la BDHV est désignée comme chef de projet. Elle assure la coordination générale du CDL, le bon accompagnement des intervenants et fédère les partenaires autour des actions retenues. Elle produit les bilans d'évaluation du CDL.

ARTICLE 4 : Evaluation

L'évaluation des différentes actions mises en œuvre sera effectuée chaque année par le Département sous la forme d'un bilan statistique et qualitatif. Elle portera sur la conformité des résultats aux objectifs décrits.

Les indicateurs permettront de mesurer :

- pour le diagnostic approfondi du territoire en matière de lecture publique et des services de la BDHV pour élaborer le projet de la « BDHV de demain » : calendrier et état d'avancement des travaux du programmiste retenu par le Département, synthèse de ses conclusions ;
- pour les actions culturelles : nature, nombre de participants, fréquentation, développement des partenariats, valorisation des collections notamment via des acquisitions nouvelles ;
- pour les formations et colloques : intitulés, nombre de participants, résultats en termes de développement des savoir-faire, impacts sur les pratiques.

ARTICLE 5 : Communication

Le Département s'engage à faire mention du soutien de l'Etat sur les outils ou lors des opérations de communication qu'il sera amené à réaliser autour des actions menées dans le cadre du CDL (logotypes). Il assurera une information sur les dispositifs mis en œuvre via son portail intranet pour la communication interne et son site internet et ses réseaux sociaux pour la communication externe.

ARTICLE 6 : Durée

Le présent contrat est établi pour les années 2025, 2026 et 2027.

ARTICLE 7 : Modification

Toute modification du présent contrat, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 8 : Résiliation

Le contrat pourra être résilié à tout moment :

- en cas de force majeure par chacune des parties, après information de l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception mentionnant notamment la date d'effet et les motifs de la résiliation ;

- unilatéralement par chacune des parties, en cas de non-respect de l'une des clauses du contrat ou de ses avenants, dès lors que dans le mois suivant la mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception l'autre partie n'aura pas pris les mesures appropriées.

ARTICLE 9 : Règlement des litiges

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les signataires rechercheront un règlement amiable préalable à tout contentieux. En cas d'échec, les litiges qui pourraient intervenir à l'occasion de l'exécution du contrat seront portés devant le Tribunal administratif de Bordeaux. Celui-ci pourra être saisi via l'application *Télérecours citoyen* accessible sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 10 : Annexes

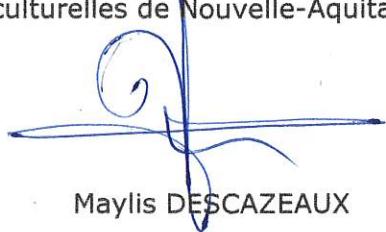
Au présent contrat sont adjointes trois annexes :

- I - plan départemental de développement de la lecture publique ;
- II - données budgétaires prévisionnelles (à titre indicatif).

Les parties soussignées déclarent avoir pris connaissance des conditions générales du présent contrat, qu'elles acceptent et s'obligent à exécuter et à accomplir sans aucune réserve.

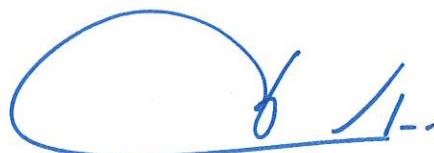
Fait en deux exemplaires originaux à Limoges, le 20 MAI 2025

Pour l'Etat,
La Directrice régionale des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine



Maylis DESCAZEAUX

Pour le Département,
Le Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne



Jean-Claude LEBLOIS

I – Plan départemental de développement de la lecture publique



N° SP_2018_10_002

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 16 OCTOBRE 2018

4EME COMMISSION

SERVICE : Pôle Culture - Vie associative - Tourisme

OBJET : Plan de développement de la lecture publique

PRESENTATION SYNTHETIQUE

La lecture a fait l'objet d'un rapport spécifique remis à Madame la Ministre de la culture en février 2018, affichant notamment comme objectif de favoriser la fréquentation des bibliothèques et conforter le rôle et le fonctionnement des bibliothèques départementales, indispensables à la vitalité du réseau de lecture publique, particulièrement dans les zones rurales.

Dans ce cadre, il est proposé de se prononcer sur une évolution et une adaptation des missions de la bibliothèque départementale de prêt.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses	347 000 € hors achat véhicules électriques		30 000 €	
Recettes				

RAPPORT

Le rapport de la « Mission Orsenna sur la lecture » remis le 20 février 2018 à Madame la Ministre de la culture et qui a pour objectif de favoriser la fréquentation des bibliothèques, vise dans sa proposition n° 5 à « garantir, si nécessaire par la loi, le rôle et le fonctionnement des bibliothèques départementales, indispensables à la vitalité du réseau de lecture publique, notamment dans les zones rurales ».

Alors que le maintien des bibliothèques départementales a pu susciter ces dernières années quelques interrogations, leur rôle se trouve ainsi réaffirmé en tant que maillon indispensable du premier réseau culturel que représentent les bibliothèques publiques sur le territoire français.

Par ailleurs, la répartition des compétences des collectivités territoriales issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République a confirmé les bibliothèques départementales de prêt (BDP) dans le champ de compétences des Départements.

En Haute-Vienne, le nouveau découpage territorial issu de l'application du schéma départemental de coopération intercommunale ainsi que l'évolution des pratiques et des besoins des usagers, doivent conduire le Département à adapter les missions de la BDP sur le territoire départemental.

Les propositions qui sont présentées dans ce rapport s'inscrivent dans ce contexte.

I - ETAT DES LIEUX DU PLAN DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE (PDLP)

Adopté en 2009 le PDLP prévoyait cinq enjeux majeurs pour adapter la politique départementale de lecture publique :

- accentuer la territorialisation de l'offre de services de la BDP ;
- intégrer pleinement l'utilisation des outils numériques dans le développement de la lecture publique ;
- conforter les bibliothèques comme lieux d'accès à la culture et de socialisation ;
- développer une offre de services en direction de publics spécifiques ;
- rendre plus lisible l'action du Conseil départemental en matière de lecture publique.

Le bilan suivant peut aujourd'hui être dressé.

Deux de ces enjeux ont été menés à bien. Les bibliothèques, de par les services proposés, ont été confortées comme lieux d'accès à la culture. Par ailleurs, l'organisation de la BDP a été adaptée et ses interventions réorganisées et élargies, rendant ainsi plus visible l'action du Département en matière de lecture publique. La mise en œuvre des trois autres enjeux se poursuit et les constats sont les suivants :

➤ Accentuer la territorialisation de l'offre de services : cf. cartes 1 et 2

Parmi les mesures envisagées dans ce cadre, il était notamment prévu de requalifier les dépôts en points lecture. Malgré une amélioration de la situation, 29 dépôts sont encore en service (52 en 2011). Ce constat révèle la persistance de disparité marquée entre un « réseau haut » (39 bibliothèques municipales ou intercommunales et 51 bibliothèques relais ou points lecture) et un réseau faiblement doté. Parallèlement à ces 29 dépôts, 67 communes (soit 11,2 % de la population haut-viennoise relevant du réseau) n'offrent pas de service de lecture à leurs

administrés. Ainsi, près de 25 % des Haut-Viennois n'ont pas encore accès à une bibliothèque de proximité.

Les services à destination des enfants scolarisés reposent encore sur la desserte par bibliobus pour les écoles de 42 communes (78 en 2011), à défaut d'une bibliothèque à même de leur assurer un accueil adapté (locaux et collections, personnel qualifié).

➤ **Intégrer pleinement l'utilisation des outils numériques dans le développement de la lecture publique**

Le PDLP prévoyait notamment, d'une part, de mettre en place un portail internet des ressources documentaires de la BDP et de l'ensemble des bibliothèques du réseau, et d'autre part, de développer des ressources documentaires numériques. En 2015 a été mise en œuvre la 1^{ère} phase du projet informatique de la BDP avec le renouvellement de son logiciel professionnel et la mise en service d'un nouveau site internet.

S'agissant de l'offre documentaire, la BDP propose aujourd'hui des livres, CD et DVD. Sa collection de 310 000 documents qui représente près de 40 % de l'offre totale disponible sur le réseau est enrichie chaque année par de nouvelles acquisitions ouvertes à la réservation et acheminées principalement par le biais de la navette (passage 2 fois par mois). Bien que l'offre de 4,9 documents/habitant soit relativement importante (moyenne nationale de 2,7 documents), elle doit à ce jour être complétée par des ressources numériques.

➤ **Développer une offre de service en direction des publics spécifiques (jeunes, personnes âgées, personnes handicapées...)**

Les bibliothèques du réseau sont actuellement des partenaires incontournables pour offrir des services en direction des publics, qu'il s'agisse de la fourniture de documents et d'outils d'animation ou bien encore de la programmation d'évènements culturels (rencontres d'auteurs à destination du jeune public, spectacles de contes...).

S'agissant plus particulièrement des services en direction des publics spécifiques, notamment les personnes âgées (en Haute-Vienne, les + de 60 ans représentent près de 29 % de la population), la BDP s'est attachée à développer l'acquisition de collections spécialisées (ouvrages en grands caractères, livres lus) et met progressivement en place des outils d'animation adaptés, destinés aux animateurs et bibliothécaires intervenant en établissement. Le numérique, qui offre aujourd'hui des possibilités d'accès aux ressources bien étudiées pour ces publics spécifiques, reste à mettre en place.

Par ailleurs, les personnes âgées et handicapées souvent isolées, maintenues à leur domicile et pour lesquelles l'accès aux bibliothèques demeure difficile en raison de leur perte de mobilité ou faute de moyens de transport adéquats, sont de fait peu bénéficiaires de l'offre existante. De nouveaux moyens d'accès à la culture pour ces personnes doivent être envisagés.

En conclusion

Ces constats doivent conduire à procéder à l'adaptation du plan de développement et à l'évolution des missions de la BDP, afin de mieux répondre aux enjeux de la lecture publique et aux besoins et pratiques des usagers.

Pour atteindre ces objectifs, 4 axes stratégiques pourraient être déclinés dans les 3 à 4 prochaines années.

II - QUATRE AXES STRATEGIQUES POUR ADAPTER LA POLITIQUE DE LECTURE PUBLIQUE

1. Un réseau de bibliothèques plus proches des Haut-Viennois et un meilleur accueil des scolaires

En complément des dispositifs existant dans le cadre des CTD et CDDI, le Département pourrait mettre en place une politique incitative visant à accélérer la requalification des dépôts en points lecture. Il pourrait ainsi accorder des aides pour la réalisation de travaux d'aménagement de locaux déjà existants, l'achat de mobilier spécifique et de matériel informatique. Ce programme pourrait être mis en œuvre sur une durée de 3 ans, pour un montant total d'investissement de l'ordre de 100 000 €.

Concernant les enfants scolarisés actuellement bénéficiaires des passages du bibliobus (3 fois par an), le Département pourrait encourager leur accueil dans des bibliothèques de proximité.

2. Une offre rationalisée élargie et diversifiée

Eu égard à l'enjeu de société que représente le numérique et dans le prolongement de l'action du Département en faveur du haut débit et de la réduction de la fracture numérique, il est proposé d'offrir aux Haut-Viennois un accès facilité aux ressources des bibliothèques du réseau et à l'information numérique via le site internet de la BDP.

Le Département pourrait ainsi mettre en place dans un avenir proche un catalogue collectif via un portail internet pour présenter l'ensemble des collections disponibles dans les bibliothèques du réseau et développer les acquisitions partagées entre les bibliothèques partenaires.

Le coût d'un tel outil qui permettrait également un accès direct facilité pour tous les publics à des ressources numériques en streaming ou à télécharger, peut être évalué à environ 80 000 € HT en investissement (subvention de l'Etat à hauteur de 50 % sur un projet informatique « collectif »).

La BDP pourrait également proposer, pour un montant en fonctionnement d'environ 30 000 € annuels (dont la moitié, à savoir 15 000 €, pourrait être redéployée du budget actuel de l'établissement), une offre de 3 à 4 ressources numériques type presse, auto-formation... (streaming). Ces ressources seraient accessibles gratuitement pour les usagers, et une médiation renforcée pourrait être mise en place pour accompagner dans leur utilisation les personnes les plus éloignées de ces pratiques.

Par ailleurs, afin de leur donner encore plus d'attractivité et de visibilité, cette offre pourrait ensuite être élargie via des acquisitions mutualisées avec des bibliothèques partenaires.

3. Une meilleure prise en compte des publics spécifiques

Cet axe majeur s'attacherait à mieux prendre en compte les besoins spécifiques des personnes âgées et handicapées résidant en établissement ou vivant à leur domicile et pourrait se décliner en 2 volets :

- mettre à disposition une nouvelle offre de ressources adaptées ;
- répondre à leurs besoins et demandes de mobilité.

Ainsi, le Département pourrait engager un partenariat avec une association spécialisée dans la fourniture de livres audio adaptés à la lecture des personnes déficientes visuelles. Ce 1^{er} volet pourrait être complété par un programme d'achat de matériels spécifiques type liseuses, tablettes, lecteurs audio... qui seraient mis à disposition des EHPAD et des établissements pour handicapés par le Département. Le coût de cet investissement peut être évalué à environ 20 000 € TTC.

Par ailleurs, ces publics spécifiques expriment très souvent le souhait de pouvoir se rendre à une bibliothèque de proximité, un lieu public où notamment les personnes âgées peuvent côtoyer les autres générations et bénéficier de séances d'accueil et d'animation qui leur sont spécialement destinées. Alors que la fréquentation moyenne des bibliothèques est de 40 % de la population pour les adultes, ce taux tombe à 25 % pour les + de 70 ans. Ainsi, pour les communes ou communautés de communes désireuses de rompre l'isolement et de recréer du lien social pour ces publics isolés ou résidant en établissements, le Département pourrait apporter son soutien à la constitution d'un groupement d'achat de prestation de transport.

4. Une modernisation et une adaptation des moyens de la BDP

En premier lieu, il convient de relever que l'ordonnance n° 2017-650 du 27 avril 2017 modifiant le livre III du Code du patrimoine prévoit que les bibliothèques centrales de prêt (puis bibliothèques départementales de prêt) sont désormais dénommées « bibliothèques départementales ». Il est proposé de modifier en ce sens la dénomination de la BDP de la Haute-Vienne, le prêt n'étant désormais qu'une de ses missions.

Pour faire face à ces nouveaux enjeux, une adaptation des moyens de l'établissement est nécessaire.

- Une nouvelle organisation du service

La BDP a mis en place en 2017 une nouvelle organisation de manière à structurer les activités du service en fonction de l'évolution de ses missions actuelles et des compétences du personnel. Les trois grandes fonctions retenues répondent aux besoins actuels :

- conseil et appui technique au réseau ;
- offre de ressources au public ;
- desserte du territoire.

Une évolution et adaptation des compétences des agents seront toutefois nécessaires pour atteindre les objectifs fixés. Parallèlement, une adaptation des moyens pour le fonctionnement du service doit être envisagée.

- L'adaptation des modalités de la desserte : cf carte 3

Fait marquant de ces dernières années, la desserte par bibliobus est progressivement abandonnée au profit des accueils sur le site de Limoges et du service de navettes qui a connu un fort développement. Cette tendance va se renforcer dans les années à venir et il pourrait en conséquence être proposé, le moment venu, de ne pas renouveler les bibliobus.

En contrepartie, afin de privilégier la mobilité électrique et de déployer des modes de déplacements novateurs dans le cadre de la loi de transition énergétique, la BDP pourrait être dotée de trois à quatre véhicules utilitaires électriques avec un volume de chargement permettant de préserver le confort de travail des agents en limitant les charges de manutention.

- L'adaptation des locaux

Créée en 1985, la BDP dispose de locaux qui s'avèrent inadaptés aux missions actuelles. De nouveaux espaces doivent être conçus pour permettre :

- un meilleur accueil des acteurs de terrain ;
- un stockage et une présentation plus rationnelle des collections, du matériel et des outils d'animation ;
- une ergonomie des espaces de travail des agents assurant des tâches de manutention.

Une rénovation complète des 2 magasins de stockage (peintures et revêtements de sol d'origine, désamiantage) et le remplacement du mobilier du rez-de-chaussée pourraient également être envisagés.

Les travaux de réaménagement et l'achat de mobilier peuvent bénéficier d'une subvention de l'État à hauteur de 40 % (voire 50 % sous certaines conditions), dans le cadre du concours particulier en faveur des bibliothèques municipales, intercommunales et départementales que l'Etat s'est engagé à maintenir au sein de la DGD, jusqu'en 2022.

DECISION

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'ordonnance n° 2017-650 du 27 avril 2017 modifiant le livre III du Code du patrimoine ;

L'Assemblée départementale, après en avoir délibéré,

DECIDE

d'approuver l'état des lieux du plan de développement de la lecture publique en Haute-Vienne ;

d'adopter quatre axes stratégiques pour adapter la politique départementale de lecture publique :

- améliorer la qualité du réseau en développant des bibliothèques plus proches des Haut-Viennois et encourager un meilleur accueil des scolaires ;
- développer une offre rationalisée élargie et diversifiée prenant en compte les outils informatiques et les ressources dématérialisées ;
- mieux prendre en compte les publics spécifiques (personnes âgées et handicapées notamment) ;
- moderniser et adapter les moyens de la BDP ;

II – Données budgétaires prévisionnelles

Plan prévisionnel de mise en œuvre du CDL par axes / objectifs

OBJECTIFS	INTITULE DES ACTIONS ET CALENDRIER PREVISIONNEL
AXE 1 – Renforcer la visibilité de la BDHV, ses missions et ressources	
Contribuer à un diagnostic approfondi du territoire en matière de lecture publique et des services de la Bibliothèque départementale pour élaborer le projet de la « BDHV de demain »	2025 : Réalisation d'une étude de diagnostic et de faisabilité dans le cadre d'un marché de prestations intellectuelles.
Valoriser les actions et ressources de la BDHV à l'occasion des 40 ans de son existence en tant que service public territorial	2025 : Création d'un recueil des 100 chroniques de la BDHV et réalisation d'une expo photo rétrospective. 2025/2026 : Mise en place d'un partenariat avec l'INSPE de Limoges 2025/2026/2027 : Communications via le portail Bibliothèques-haute-vienne.fr
Favoriser les liens transversaux avec d'autres politiques départementales	2025/2026/2027 : Déclinaison d'actions spécifiques en lien avec les politiques départementales de la petite enfance et du soutien à la parentalité (Lire ensemble avec les tout petits, Au Bout du Conte), en faveur des personnes en situation de handicap (autisme, Au Bout du Conte, Prix « Je lis, j'élis », des séniors (accessibilité), de l'insertion (réduction de l'illettrisme), de l'éducation et des collèges (Au Bout du Conte, Mois du film documentaire, musique).
TOTAL DU BUDGET ESTIMATIF TTC POUR L'AXE 1 : 54 000 €	
AXE 2 – Affirmer les actions de médiation culturelle comme leviers de la structuration du territoire, des liens sociaux et de lutte contre les discriminations et pour l'égalité femmes-hommes	
Consolider le partenariat avec les bibliothèques publiques du département pour soutenir une offre diversifiée et de proximité	Juin 2025/2026/2027 : Festival du conte en Haute-Vienne « Au bout du conte... » : accueil de conteurs et organisation de spectacles en partenariat avec les bibliothèques du réseau départemental sur l'ensemble du territoire - Contes en collèges - Contes et tout petits (0/3 ans) Novembre 2025/2026/2027 : Le mois du film documentaire : projection de films et rencontres avec des auteurs-réaliseurs sur les territoires - Actions Bibliothèques/collégiens. 2026/2027 : « Jeunes en librairie » : coordonner des actions destinées à favoriser la venue des adolescents en bibliothèque.

OBJECTIFS	INTITULE DES ACTIONS ET CALENDRIER PREVISIONNEL
Accompagner les bibliothèques du réseau en faveur d'une médiation culturelle destinés aux publics en difficulté d'accès à la lecture	<p>Octobre 2026 (semaine du handicap) : Colloque / rencontre destiné aux professionnels et bénévoles « Bibliothèques amicales pour l'autisme »</p> <p>2026/2027 : Prix départemental de littérature jeunesse « Je lis, j'élis » : Lire ensemble avec les tout petits (0/3 ans)</p> <p>2026/2027 : Information et actions en partenariat pour contribuer à la réduction de l'illettrisme – Kit Lire autrement adultes</p>
Mettre en lumière de nouveaux supports d'accès à la culture pour renforcer l'attractivité des bibliothèques	<p>2025 : Des outils pour conquérir les séniors (valorisation, acquisition d'outils et montage d'animations)</p> <p>2025/2026/2027 : De la musique et encore de la musique (concert pédagogique pour les ado, café musical, Slam, ciné karaoké, malle d'instruments de musique en prêt)</p> <p>2025/2026 : L'art en bibliothèque (actions en partenariat avec le FRAC-Artothèque NA et le Musée d'art contemporain) – Enrichissement des collections</p>
TOTAL DU BUDGET ESTIMATIF TTC POUR L'AXE 2 : 215 700 €	
AXE 3 – Accompagner le développement des compétences des professionnels et des bénévoles des bibliothèques	
Favoriser les échanges, les modes de travail collaboratif et soutenir les réseaux de coopération	<p>2025 : Ecrire, argumenter, présenter ses projets structurants (schéma de développement, projet scientifique, projet de service)</p> <p>2025/2026 : Maîtriser les outils de diagnostic et d'ingénierie des référents de territoire en bibliothèque départementale</p> <p>2025/2026 : Inventer, rénover sa politique documentaire mutualisée</p> <p>2025/2026/2027 : Pratiquer de nouvelles formes d'ententes en ruralité au-delà de la notion de réseau pour encourager la venue en bibliothèque</p> <p>2027 : 2^e rencontre des bénévoles en bibliothèque</p>
Réinterroger la notion de médiation culturelle	<p>2025 : Découvrir et pratiquer les techniques du « merchandising » en bibliothèque</p> <p>2026 : Aménager, réaménager sa bibliothèque</p> <p>2026 : S'initier aux jeux de rôles comme nouvel outil d'animation en bibliothèque</p> <p>2027 : Développer l'éducation aux médias et à l'information</p>
TOTAL DU BUDGET ESTIMATIF TTC POUR L'AXE 3 : 20 450 €	
TOTAL GENERAL : 290 150 €	

Répartition de la dépense globale par année :

- 2025 : **136 350 €**
Subvention sollicitée de la DRAC : **40 000 €**
- 2026 : **78 650 €**
Subvention sollicitée de la DRAC : **30 000 €**
- 2027 : **75 150 €**
Subvention sollicitée de la DRAC : **30 000 €**

